

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2008

OBJET

de la Délibération

**MANIFESTATIONS
CULTURELLES 2009**

Date de convocation du Conseil Municipal

26 juin 2008

Date d'affichage : 26 juin 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Madame LE DOARE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mme LE STRAT, M. DERRIEN, M. PERESSE, Mme GUEGAN, M. MOUHAOU, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à Mme JEHANNO
Mlle ORINEL à M. LE DORZE
Mme ROUILLARD à M. PERESSE

MANIFESTATIONS CULTURELLES 2009

Rapport de Christophe MARCHAND

Le Conseil Général du Morbihan, le Conseil Régional de Bretagne et la Direction Régionale des Affaires Culturelles demandent que les dossiers de subventions présentés dans le cadre de manifestations culturelles (Festival de Musique(s), exposition estivale, saison culturelle, festival « Les Gamineries », Manifestations pour la mise en valeur de l'œuvre du sculpteur Schweitzer...) leur parviennent avant le 31 décembre 2008.

Afin de respecter ce calendrier et garder la possibilité d'obtenir des subventions pour les animations qui seront examinées dans le cadre de la préparation budgétaire,

Nous vous proposons :

- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions pour ces différentes manifestations auprès du Conseil Général du Morbihan , du Conseil Régional de Bretagne, de la Direction des Affaires Culturelles et tous organismes compétents, et à signer toutes pièces s'y rapportant.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 3 juillet 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH